



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR, UNIVERSITAIRE,
RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ET INNOVATIONS**

La Ministre



**ARRETE MINISTERIEL N° 029/MINESURSI/CAB.MIN/SASM/MMK/2026 DU 06/02/2026
PORTANT DESIGNATION ET NOMINATION D'UN MEMBRE DU COMITE DE GESTION
DE L'INSTITUT SUPERIEUR D'ÉTUDES AGRONOMIQUES DE LOMELA (ISEA-
LOMELA), PROVINCE DU SANKURU, REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**

La Ministre de l'Enseignement Supérieur, Universitaire, Recherche Scientifique et Innovations ;

Vu la Constitution de la République Démocratique du Congo, telle que modifiée par la Loi N°11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution du 18 février 2006, spécialement en ses articles 90, 91 et 93 et 202 points 22 et 23;

Vu la loi-Cadre n° 14/004 du 11 février 2014 de l'Enseignement National ;

Vu la Loi n°18/038 du 29 décembre 2018 portant Statut du Personnel de l'Enseignement Supérieur, Universitaire et de la Recherche Scientifique ;

Vu l'Ordonnance n° 16/071 du 19 septembre 2016 portant Organisation et Fonctionnement des Organes d'Administration de l'Enseignement Supérieur et Universitaire ;

Vu l'Ordonnance n° 24/022 du 01 avril 2024 portant nomination d'un Premier Ministre ;

Vu l'Ordonnance n° 24/88 du 11 octobre 2024 portant Organisation et Fonctionnement du Gouvernement, Modalités de Collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les Membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n°25/247 du 07 août 2025 portant nomination des Vice-Premiers Ministres, des Ministres d'Etat, des Ministres, des Ministres Délégués et de Vice-Ministres ;

Vu l'Ordonnance n°25/293 du 15 décembre 2025 fixant les attributions des ministères ;

Considérant le besoin de revitalisation de l'**Institut Supérieur d'Etudes Agronomiques de LOMELA (ISEA-LOMELA)** afin de le rendre capable de répondre adéquatement aux multiples défis auxquels l'Institut est confronté ;

Vu la nécessité et l'urgence,

Ministère de l'Enseignement Supérieur, Universitaire, Recherche Scientifique et Innovations (ESURSI)

6-8, Boulevard TSHATSHI

B.P. 5429 KINSHASA/GOMBE, RDC

Contact : +243 898951105 ; +243 810190608 ; E-mail : contact.cabinet@minesursi.gouv.cd



ARRETE :

Article 1:

Est désignée à titre provisoire Directeur Général, la personne ci-après :

N°	NOM, POST-NOM ET PRENOM	FONCTION	MATRICULE
1.	AKONGA OKAKOY KEMBOLO Marie Madeleine	Directeur Général	7 924772R

Article 2 :

Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires au présent Arrêté.

Article 3 :

Le Secrétaire Général à l'Enseignement Supérieur et Universitaire est chargé de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le **06 FEV 2026**

Prof. Dr SOMBO AYANNE SAFI MUKUNA Marie-Thérèse



